



## EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 mars 2024

*L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE le 28 mars, le Conseil communautaire, légalement convoqué le mercredi 20 mars 2024, s'est réuni à la salle La Savoyarde à Montmélián, en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.*

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 52

Nombre de membres votants : 57

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaient donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT			X
Patrice	DOMENGET (Suppléant)	ARBIN	X		
Catherine	BRISSE (Suppléante)	ARVILLARD	X		
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Nicole	BOUVIER	BOURGNEUF	X		
Yannick	LOGEROT	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOIX SUR GELON	X		
Eric	BARBIER	CHAMPLAURENT	X		
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN		J.Y. BERGER SABATTEL	X
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Jean-Michel	BLONDET	CRUET	X		
Alain	SIBUE	DETRIER			X
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE		N. BOUVIER	X
Stéphane	DUPARC	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Michel	DURET	LA CHAVANNE	X		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE			X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD	X		
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET			X
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL		J.F. CLARAZ	X
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES	X		
Elise	AGUETTAZ (Suppléante)	MONTENDRY	X		
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN	X		

Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		
David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		
Yves	PAVILLET	MONTMELIAN	X		
Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		
Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS	X		
Giuseppina	PATRAS	MYANS		J.P. GUILLAUD	X
Lionel	MURAZ	PLANAISE	X		
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE			X
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE	X		
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE	X		
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE	X		
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE	X		
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE	X		
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS	X		
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Lionel	GOUVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY	X		
Sylvie	SCHNEIDER	STE HELENE DU LAC	X		
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE		N. REBATEL	X
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY	X		
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET	X		
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX			X

## **67-2024 EXAMEN ET VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2024 - BUDGET GENERAL (M57)**

**Rapporteur** : Jacky DONJON

Les budgets de la Communauté de communes se composent d'un budget général et de 7 budgets annexes. Cet environnement budgétaire et comptable évolue sensiblement en 2024 :

- D'une part, du fait de la mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier de la nomenclature comptable M57 qui remplace la nomenclature M14 pour le budget principal et les budgets annexes « ZAC », « Déchets ménagers et assimilés » et « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations »
- D'autre part, suite à la délibération n°174 bis 2023 du 9 novembre 2023, du fait de l'intégration de l'ex budget annexe « Locations immobilières » dans le budget principal au 1<sup>er</sup> janvier 2024
- Enfin, du fait de la prise en charge par le budget annexe « Transport et mobilité Cœur de Savoie » d'un certain nombre de dépenses de fonctionnement auparavant portées par le budget principal concernant la mobilité.

Pour faciliter la lecture du document, sont utilisées les abréviations suivantes :

- RF : recette de fonctionnement
- DF : dépense de fonctionnement
- RI : recette d'investissement
- DI : dépense d'investissement
- RAR : restes à réaliser

Le budget se présente comme ci-dessous, les comparaisons étant effectuées entre les budgets primitifs.

### Section de fonctionnement

Le budget 2024 a été élaboré en section de fonctionnement avec un équilibre RECETTES/DEPENSES à 30 017 000 € contre 27 968 000 € au BP 2023.

#### **En matière de recettes**

- Le résultat de fonctionnement reporté (chapitre 002) est inscrit à hauteur de 3 063 668,25 € contre 3 047 702,89 € en 2023. Ce résultat reporté est en légère hausse notamment grâce à des recettes exceptionnelles (principalement d'IFER liées à la mise en service de transformateurs électriques en 2022 et notifiées en fin d'année...) et à une exécution maîtrisée.
- Les atténuations de charges (chapitre 013) sont prévues à hauteur de 137 000 €. Cette inscription tient compte de l'absence déjà connue d'agents en longue maladie et de la participation des salariés à l'achat des tickets restaurants.
- La prévision concernant les produits des services (chapitre 70) est en hausse : 2 273 000 € contre 2 250 000 € inscrits en 2023. Cette hausse est notamment due à des recettes des familles prévues en augmentation sur le pôle services à la personne.
- Les impôts et taxes à **16 660 000 €**, sont subdivisés en deux chapitres avec la M57 :
  - le chapitre 73 Impôts et taxes pour 8 000 000 € avec les fractions de TVA compensatoires pour la TH (3 620 000 €) et la CVAE (2 660 000 €), ainsi que le FNGIR (1 595 000 €) et la péréquation fiscale sur le périmètre d'Alp'Arc estimé à 125 000 €
  - le chapitre 731 Fiscalité locale pour 8 660 000 € avec tous les impôts directs locaux (6 785 000 €), les IFER (1 260 000 €), la TASCOM (430 000 €), la taxe de séjour (85 000 €) et les rôles complémentaires estimés à 100 000 €.

Cette prévision tient compte du produit supplémentaire d'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) lié à la mise en service de nouveaux transformateurs électriques par RTE sur la zone l'Alpespace notifiés et encaissés en fin d'exercice 2023 (+ 460 000 €). Une recette supplémentaire d'IFER lié à de nouvelles mises en service est une nouvelle fois espérée cette année mais ne sera notifiée qu'en fin d'exercice 2024 le cas échéant ; elle ne figure donc pas dans ce budget primitif.

Ce chapitre bénéficie de l'augmentation des bases foncières (+ 3,9 % en 2024 – environ 440 000 € dont 212 000 € liées à la hausse des cotisations des 3 tranches les plus élevées de bases minimum de CFE votée en 2023) ainsi que des prévisions de recettes de fraction de TVA en hausse compte-tenu du dynamisme de cette taxe malgré l'inflation.

- Les dotations et participations (chapitre 74) sont inscrites en légère hausse par rapport au BP 2023 (6 828 000 € contre 6 819 464 € en 2023). C'est notamment lié à la fin des programmes européens ALCOTRA 2017-2022 pour laquelle d'importantes sommes avaient été encaissées sur ce chapitre (et redistribuées en dépenses au chapitre 011 aux différents partenaires français et italiens), et du dernier Contrat Vert et Bleu (CVB), mais compensé par une revalorisation de la PSU par la CAF pour le service Petite Enfance (+ 152 000 €) et des dotations de l'Etat en hausse de 93 000 €.

- Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) sont prévus en forte augmentation par rapport à 2023 du fait de l'intégration de l'ex budget annexe Locations immobilières dans le budget principal cette année : les recettes de loyers des entreprises dans nos pépinières et bâtiments ainsi que celui de la brigade de gendarmerie à Montmélian sont désormais encaissées dans ce chapitre, qui monte à 825 200 € (contre 254 860 € en 2023).

- Les produits exceptionnels (chapitre 77) sont inscrits à hauteur de 20 131,75 €. Le montant du chapitre reste néanmoins anecdotique au regard du volume de crédits de la section.

Il convient de noter l'inscription de 210 000 € de recettes d'ordre (chapitre 042) en prévision des amortissements à réaliser sur les recettes d'investissements perçues amortissables, qui intègrent notamment celles de l'ex-budget locations immobilières.

### En matière de dépenses

- Le chapitre 011 (charges à caractère général) est budgétisé à hauteur de 3 558 000 € contre 3 314 000 € en 2023. Cette hausse est principalement due à l'inflation des coûts notamment liés aux marchés déjà souscrits par la collectivité (fluides, maintenance...) pour une part évaluée à environ 380 000 €, dont 170 000 € pour l'électricité et 61 000 € pour les combustibles suite à la hausse des coûts (et des taxes avec la fin du bouclier tarifaire). D'autres charges ponctuelles viennent alourdir ce chapitre comme l'augmentation des coûts du crédit-bail de la gendarmerie de Saint-Pierre d'Albigny (+ 37 000 €) ou des études liées aux compétences de la Communauté (+ 49 000 € : prise de compétence eau potable en 2026, audit du SIBRECSA en difficulté financière).

L'intégration des dépenses de l'ex-budget locations immobilières est évaluée à 147 000 €, mais compensée par des dépenses transférées au budget annexe transports et mobilité Cœur de Savoie pour 235 000 €.

- Concernant le chapitre 012, la prévision s'établit à 8 690 000 € contre 7 845 000 € en 2023 (8 115 000 € après DM). La réalisation 2023 a été de 8 042 949 €. L'augmentation des dépenses du chapitre par rapport à 2023, incluant les nouvelles créations de postes, a été détaillée au DOB dans le rapport présenté au Conseil et repris dans le compte rendu de la séance du 15 février 2024.

- Concernant le chapitre 014 (Atténuation de produits), les crédits sont prévus sensiblement à la même hauteur que ceux réalisés en 2023 soit 10 325 830 €. Les attributions de compensation sont identiques à celles de 2023.

- Concernant le chapitre 65 (autres charges de gestion courante) les crédits sont en hausse en 2024 (2 841 000 € contre 2 640 000 € en 2023). La principale augmentation correspond aux crédits affectés aux fonds de concours aux communes pour le fonctionnement des équipements d'intérêt communautaire (+ 154 000 €) : cette hausse s'explique par la réinscription de crédits dus au titre des exercices précédents qui n'ont pu être versés en 2023 (113 000 €) et par l'augmentation des restes à charges à compenser.

Pour 2024, ce chapitre est aussi impacté par l'augmentation de la subvention versée au Petit Poucet, suite à une revalorisation de la convention collective négociée à l'échelle nationale qui augmente les coûts salariaux (+ 80 000 €).

Les autres augmentations concernent la subvention d'équilibre au CIAS (+ 18 000 € pour faire face à la baisse des recettes) et à l'association Fibr'éthik (+ 20 000 €).

En revanche, la subvention au budget annexe Transport et mobilité Cœur de Savoie diminue de 79 000 € du fait des nouvelles recettes dont pourrait disposer ce budget avec le Versement mobilité.

- Les charges financières (chapitre 66) sont en nette hausse (165 550 € inscrits en 2024 contre 50 000 € en 2023) en raison de l'intégration des intérêts des emprunts souscrits par l'ex budget locations immobilières, structurellement plus endetté de par son objet.

- Au chapitre 67 (charges exceptionnelles), les crédits inscrits sont en forte baisse (20 000 € contre 270 000 € en 2023) en raison principalement de la disparition de la subvention d'équilibre au budget annexe Locations immobilières qui était exécutée sur ce chapitre.

Concernant l'autofinancement, le prélèvement global prévisionnel sur la section de fonctionnement s'élève à 4 416 620 € dont 1 265 000 € de dotations aux amortissements (chapitre 042), en nette hausse avec l'intégration de l'actif du budget ZAC et surtout celui de l'ex budget locations immobilières, et de 3 151 620 € au titre du virement à la section d'investissement (article 023).

Le chapitre 022 « Dépenses imprévues » existant en nomenclature comptable M14 disparaît avec la nomenclature M57 (9 973 € inscrits au BP 2023).

### **Section d'investissement**

Le budget primitif 2024 a été élaboré en section d'investissement avec un équilibre RECETTES/DEPENSES à 15 614 645 € (9 368 000 en 2023) dont 1 933 621,01 € de restes à réaliser (RAR) en dépenses et 1 068 280,97 € en recettes.

Ce budget s'inscrit clairement dans une perspective pluriannuelle, plusieurs opérations proposées lors du DOB faisant l'objet de crédits de paiements en 2024 dans le cadre d'autorisations de programmes et de crédits de paiement (AP/CP).

Les recettes réelles d'investissement prévisionnelles sont les suivantes :

- Le produit de ventes de locaux au SISARC et de bâtiments au Castelet entre autres est inscrit en produits de cession d'immobilisation (chapitre 024) pour 545 000 €.
- Les dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10) concernent principalement le FCTVA, estimé à 1 660 000 €, récupéré au titre des dépenses de l'année n. A noter cette année le virement d'excédent de fonctionnement n-1 (article 1068) de 803 793,36 € pour couvrir le solde négatif de la section d'investissement et des RAR de l'exercice précédent (dont ancien budget annexe Locations immobilières).
- Les subventions d'investissement (chapitre 13) sont inscrites à hauteur de 2 780 085 € dont 1 011 634,06 € de RAR ;
- Au chapitre 16, il est prévu d'inscrire une recette de 3 000 000 € d'emprunts, pré-affectés sur les opérations d'investissement, qui seront effectivement contractés en tant que de besoin, auxquels s'ajoutent 25 000 € au titre des cautions reçues et comptabilisées sur ce chapitre ;
- On retrouve aux chapitres 45 les crédits en recettes (383 647 €) inscrits en remboursement des travaux effectués sur les propriétés d'autrui (immeubles menaçant ruine) ainsi que des opérations sous mandat que la Communauté de communes pilote pour le compte de tiers.

Par ailleurs, l'épargne disponible de la collectivité abonde la section d'investissement à hauteur de à 4 416 620 € dont 1 265 000 € de dotations aux amortissements (chapitre 040) et 3 151 620 € au titre du virement à la section d'investissement (article 021).

La prévision d'une recette d'emprunts à 3 000 000 € permettra de financer d'importants projets en 2024 à commencer par le Technicentre pour lequel 2 370 000 € sont prévus tout en maintenant la réserve d'investissement à un niveau satisfaisant soit 2 198 281 €.

Enfin, 2 000 000 € sont inscrits au chapitre 041 « opérations patrimoniales » pour des opérations comptables qui s'équilibrent en dépenses-recettes (avances sur marchés, etc.).

#### Les dépenses réelles d'investissement :

Il convient de noter préalablement le déficit reporté (chapitre 001) de l'exercice 2023 de 354 013 €, qui reprend notamment le déficit de l'ex budget locations immobilières.

Le budget 2024 prévoit la réalisation des opérations suivantes, qui sont reprises dans la délibération spécifique relative aux AP/CP :

- La construction du technicentre pour le regroupement des services techniques et matériels intercommunaux à Montmélian (2 800 000 € de crédits de paiement en 2024)
- Des travaux pour la requalification des voiries des ZAE communales, notamment dans la zone de Carouge à Saint-Pierre d'Albigny et dans la zone d'Arbin (590 000 € de CP prévus)
- Les premières opérations d'aménagements cyclables, identifiées au schéma directeur cyclable de Cœur de Savoie (1 262 000 € de CP prévus en 2024) : jonction des véloroutes V62 et V63 dans le secteur de Porte de Savoie et tracé depuis l'aire de co-voiturage de La Chavanne à Montmélian via le Pont Morens
- La rénovation du siège administratif de la Communauté de communes pour réaliser des travaux de rénovation énergétique de ce bâtiment, répondre aux exigences du décret tertiaire et effectuer des mises aux normes en déclarant la partie qu'elle utilise aujourd'hui en ERP. Pour 2024, les crédits à inscrire sont estimés à 284 000 € TTC sur les 1 400 000€ TTC € de l'opération
- Le versement de fonds de concours aux communes (107 000 €) pour les aménagements cyclables
- Le versement de fonds de concours pour les aides à la rénovation de l'habitat dans le cadre de l'OPAH, de la plateforme de rénovation énergétique et du programme Sun4all (290 000 € de CP 2024)
- La construction d'un pôle enfance sur Valgelon-la-Rochette mutualisé avec la commune, dont la maîtrise d'ouvrage a été déléguée à la SPLS, avec le paiement des appels de fonds dans le cadre de cette délégation (360 000 € en 2024).
- La fin de l'extension-rénovation de la recyclerie située à Saint Pierre d'Albigny : pour 2024, les crédits à inscrire sont estimés à 951 000 € HT pour terminer cette opération, auparavant portée par le budget locations immobilières
- La rénovation du patrimoine intercommunal et mise en œuvre du Schéma Directeur Immobilier Énergétique de Cœur de Savoie permettant une réduction de la consommation énergétique, l'amélioration du confort d'été et la mise en conformité réglementaire de nos bâtiments relative au décret tertiaire). L'année 2024 permettra d'approfondir les études techniques préalables aux travaux et de débiter les premiers travaux avec 100 000 € de CP.
- La construction d'un bâtiment multiservices à Saint-Pierre d'Albigny : sur 2024, les dépenses d'investissement liées à cette opération concerneront uniquement des coûts d'études (10 000 €).

Parmi les inscriptions nouvelles ou marquantes en section d'investissement, hors APCP détaillées ci-avant, il s'agit notamment de :

- Au chapitre 20 (immobilisations incorporelles), entre autres des études de faisabilité concernant le renouvellement du Contrat Vert et Bleu pour 47 000 €.
- Au chapitre 21 (Immobilisations corporelles), sont inscrits des crédits pour l'ensemble des travaux d'agencement et de rénovation des différents bâtiments communautaires (confort d'été dans les crèches, accueil de loisirs et France service notamment) et des gendarmeries de La Rochette et Saint Pierre d'Albigny, ainsi qu'un crédit supplémentaire exceptionnel de 965 000 € pour l'opération comptable de « livraison à soi-même » des bâtiments de la gendarmerie à Montmélian (en grande partie compensés par 870 000 € de FCTVA supplémentaires en recettes).
- Au chapitre 23 (Immobilisations en cours), hors AP/CP, sont inscrits des crédits pour divers travaux sur notre patrimoine. Par ailleurs, 2 198 281 € ne sont pas affectés et restent inscrits en réserve à l'article 2313 en prévision de gros investissements futurs.
- Aux chapitres 45 (subdivisés en M57 en chapitres uniques par opération 45411 / 45421 / 4581), 378 291 € sont prévus pour des travaux exécutés pour le compte de tiers. Ces dépenses sont financées à 100 % au chapitre 45 en recettes, la collectivité n'ayant pas vocation à intervenir sur ses fonds propres sur des immeubles appartenant à des tiers. Ces crédits concernent le financement des travaux de confortement ou de démolition des immeubles menaçant ruine et des d'opérations sous mandat que la Communauté de communes pilote pour le compte de tiers (compensations agricoles, programme SEQUOIA-CHENE d'audits énergétiques, gestion des espèces exotiques envahissantes sur Alp'Arc...).

En dépenses d'ordre, il convient de noter l'inscription d'un crédit de 210 000 € d'amortissement des subventions d'équipement perçues et de 2 000 000 € d'opérations patrimoniales (opérations comptables qui s'équilibrent en recettes-dépenses).

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité moins 2 abstentions (Sylvie SCHNEIDER et Lionel GOUVERNEUR) :**

- **ADOpte** le Budget Primitif 2024 présenté ci-dessus, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 30 017 000 € en section de fonctionnement et à 15 614 645 € en section d'investissement.

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.*

La Secrétaire de séance



Laëtitia NOEL

La Présidente,



Béatrice SANTAIS

